

MAIRIE
DE
St-Léger-sur-Roanne
LOIRE
42155

Téléphone : 04.77.66.86.72

ARRETE
DU MAIRE DE LA COMMUNE
de Saint-Léger-sur-Roanne

Le Maire de la Commune de Saint-Léger-sur-Roanne

Objet :

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L2211.1 et 2211.2 et suivants,

**REGLEMENTATION
PROVISOIRE
DE LA CIRCULATION**

VU le Code de la Route,

Interdiction de stationner
Route de Combray et Chemin de la
Grange Minard

VU la demande formulée par Madame Catherine GHERARDI, Secrétaire de l'association AUTOMUSÉE, en date du 1^{er} avril 2024, afin d'être autorisée à organiser une bourse d'échanges (exposition de voitures anciennes) dans l'enceinte du terrain d'aviation de Saint-Léger-sur-Roanne,

Samedi 8 et dimanche 9 juin 2024

Considérant que pour permettre le bon déroulement de cette manifestation, et afin de garantir la sécurité des usagers et d'assurer la circulation dans de bonnes conditions, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation routière aux abords de l'aérodrome,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le stationnement de toute nature sera interdit du samedi 8 juin à 8 heures au dimanche 9 juin 2024 à 20 heures, route de Combray (du cimetière jusqu'à l'aéroport) et chemin de la Grange Minard (de l'aéroport jusqu'à la limite avec la commune de Riorges).

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire concernant cette interdiction sera mise en place par les organisateurs.

ARTICLE 3 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

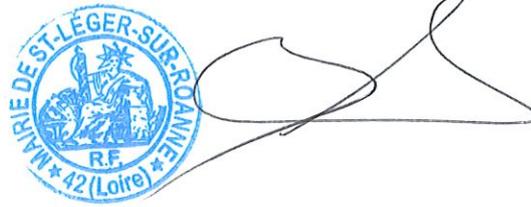
ARTICLE 5 :

Conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 6 :

Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de la Brigade de Renaison, Madame le Maire de Saint Léger-Sur-Roanne, et les organisateurs, sont chargés de l'exécution de présent arrêté.

Fait à Saint-Léger-Sur-Roanne,
Le 03 avril 2024
Le Maire,
Marie-Christine BRAVO

The image shows the official seal of the Municipality of Saint-Léger-Sur-Roanne, which is circular and contains the text "MAIRIE DE ST-LÉGER-SUR-ROANNE" and "R.F. 42 (Loire)". To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink.